

MODALITÉS D'EMPRUNT



- Les livres empruntés doivent être enregistrés au comptoir du prêt
- L'emploi de la **carte d'étudiant** est fortement suggéré
- Vous pouvez emprunter un maximum de 4 volumes à la fois
- La durée du prêt est d'une période de 3 cycles
- À la fin de cette période, l'emprunteur peut obtenir un renouvellement si l'ouvrage n'a pas été réservé par une autre personne
- Le retour des livres peut se faire en tout temps au comptoir du prêt
- Retards :
 - la date de retour est indiquée à la fin du livre
 - possibilité de vérifier les emprunts en cliquant sur l'hyperlien « Emprunts » sur le portail-biblio pour y voir les titres et les dates de retour
 - des avis de retard sont acheminés par courriel sur le portail ou un billet de retard est distribué
 - une amende de 0,10 \$/jour/livre est réclamée
 - des frais de remplacement sont demandés pour un livre perdu
- Ouvrages de référence : consultation sur place
- Périodiques : lecture sur place
- Bandes dessinées : lecture sur place